

2025

24 – 26
septembre

17^e Séminaire national Ramsar

Bourg-en-Bresse – Ain



AIN⁰¹
le Département

Ramsar
pour les zones humides

ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
établissement public de l'État

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

SR3A
Ain Aval & Affluents

Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes

LA DOMBES
communauté de communes

E.I.D. éducation
Rhône-Alpes

Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie

Ville de **BOURG-
en-BRESSE**

**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
d'agglomération

ATELIER 2

Pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques publiques

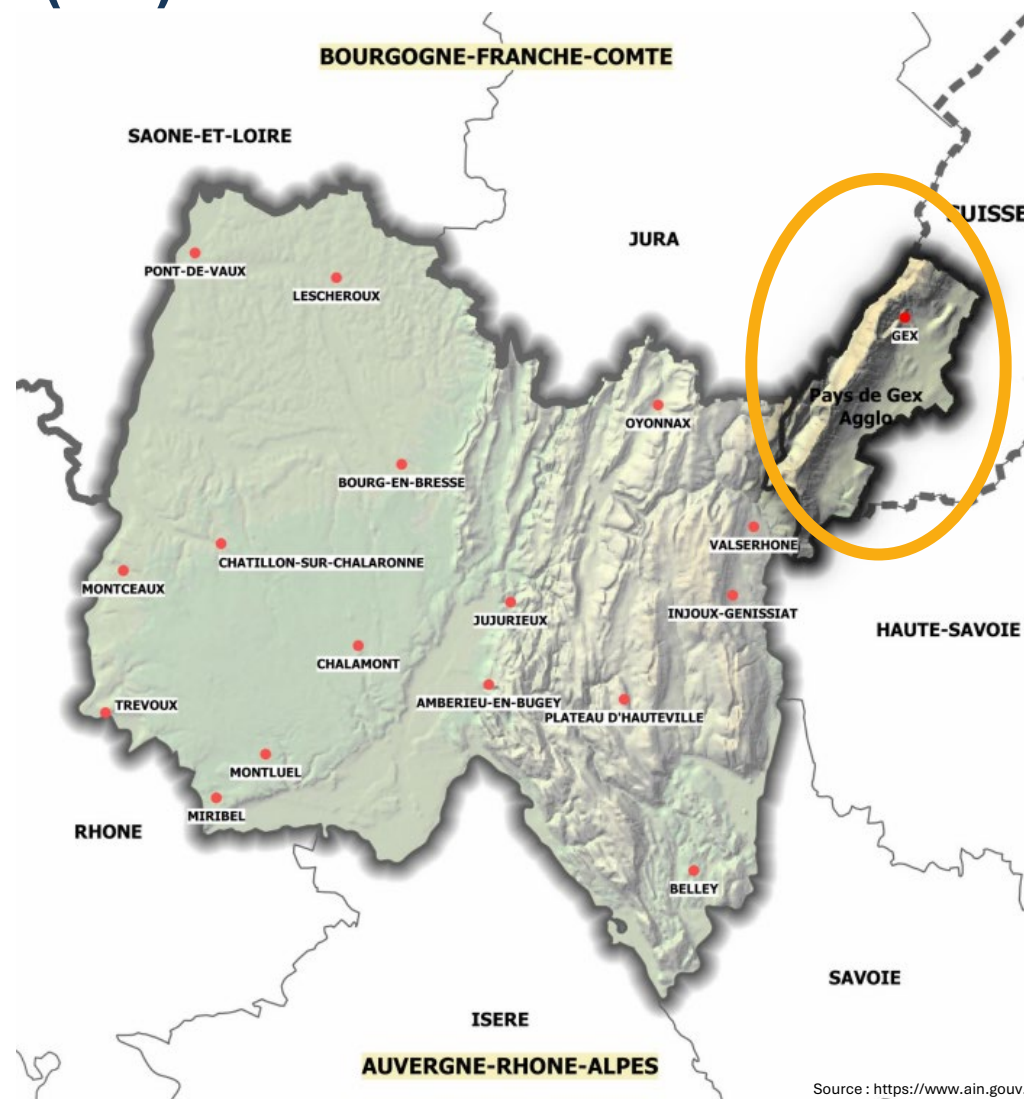
A decorative wavy line at the bottom of the slide, consisting of a dark blue base layer and a teal layer on top, both with wavy, undulating shapes.

SÉVERINE DUSSOUILLEZ
Pays de Gex Agglomération

RETOUR D'EXPERIENCE – Pays de Gex aggro (Ain)

Le territoire du PAYS DE GEX

- Est du Département de l'Ain, au sein du Grand Genève
- 400 km²
- 27 communes
- 102 027 hab. (2021)
- Projection à 133 000 hab. à horizon 2040, soit croissance de 1%/an
- Des espaces naturels protégés : RNN, N2000,...
- 400 km de cours d'eau
- 113 zones humides



Source : <https://www.ain.gouv.fr/>

Les compétences de PAYS DE GEX AGGLO



Préserver l'environnement

Grand cycle de l'eau et biodiversité

Climat et énergie

Agriculture

Eaux pluviales

Sensibilisation au DD

Gestion et valorisation des déchets



Construire un territoire harmonieux

ScOT & PLUiH

Autorisations d'urbanisme



Favoriser l'accès aux soins médicaux, au droit et aux structures sociales

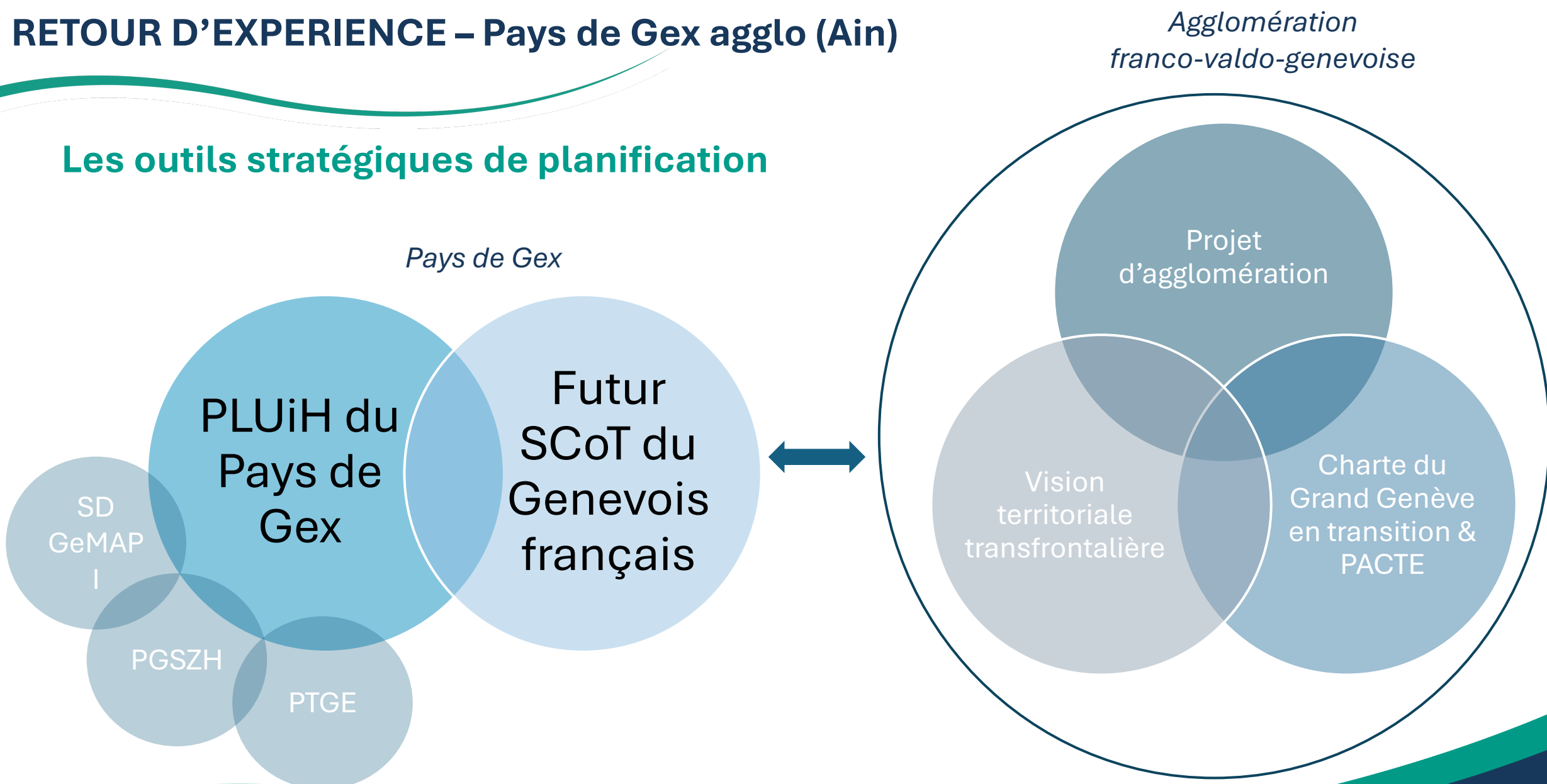


Développer l'économie et l'attractivité



Promouvoir la culture et valoriser notre patrimoine

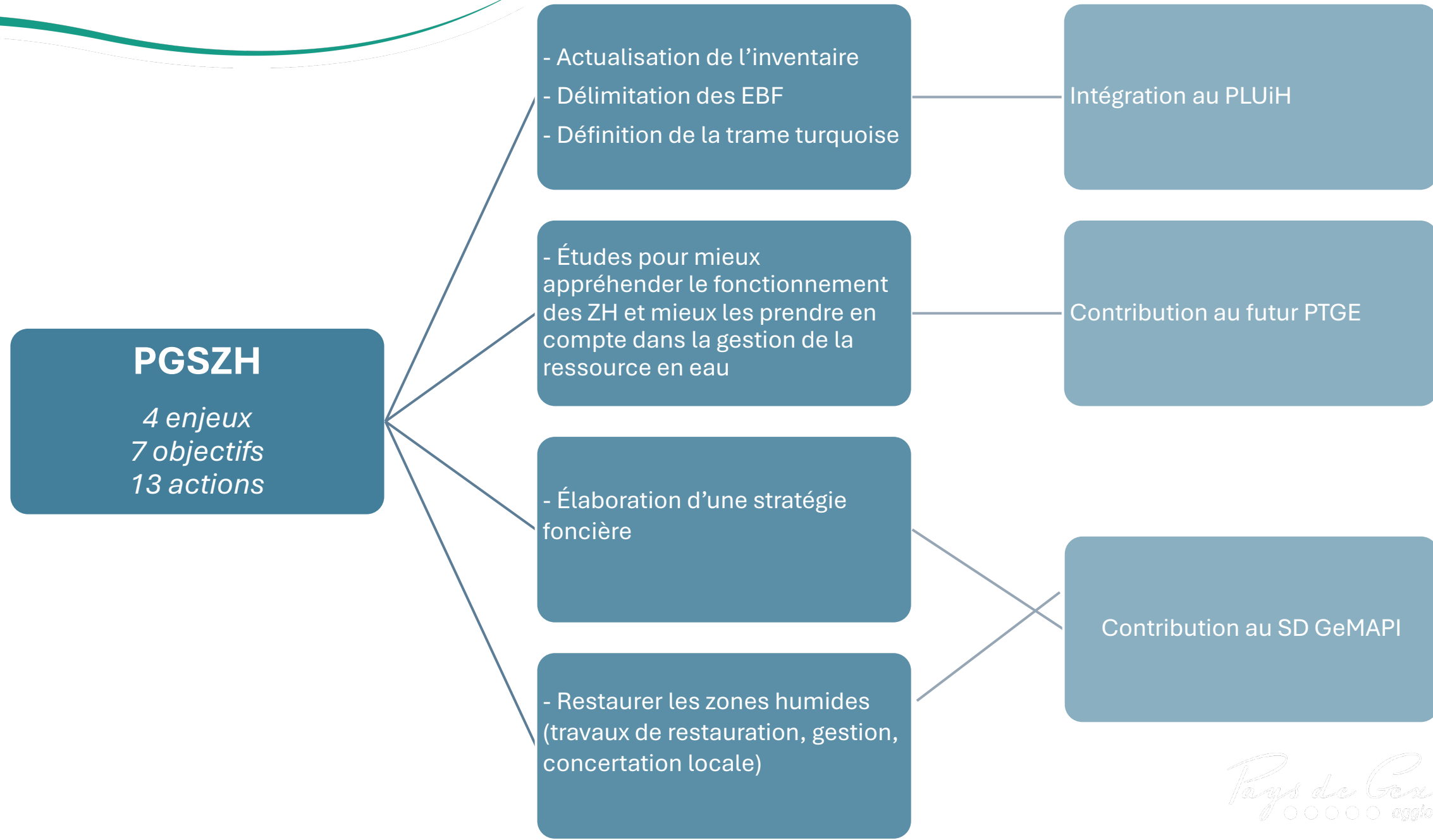
Les outils stratégiques de planification



Les étapes clés en faveur de la protection des zones humides



RETOUR D'EXPERIENCE – Pays de Gex agglo (Ain)



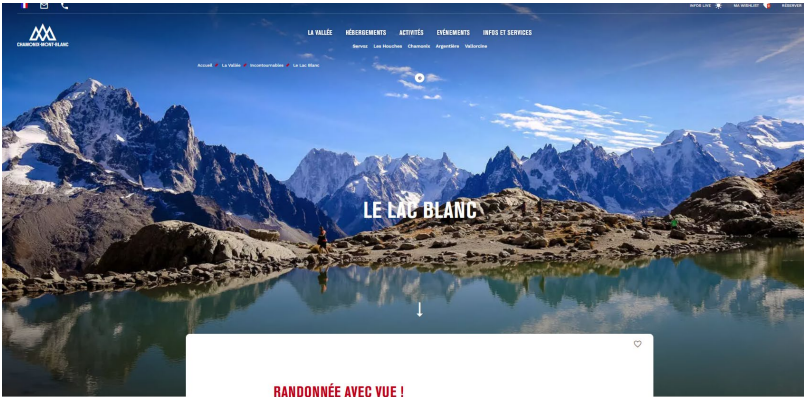
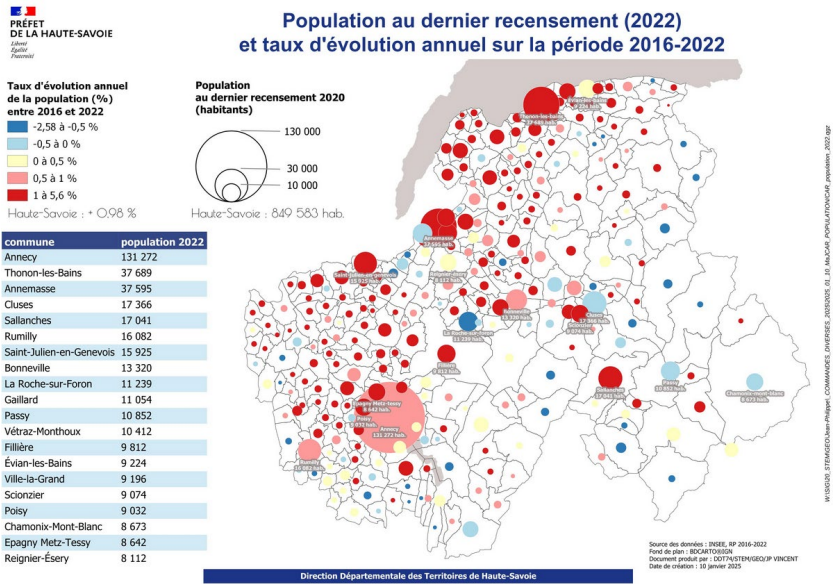
SEBASTIEN MALAN ET ELOÏS DIVOL

DDT 74

Eloïs DIVOL
Sébastien MALAN

Le contexte haut-savoyard : Tourisme...

Dynamique démographique et activité...



RANDONNÉE AVEC VUE !

Préparez-vous pour une randonnée sur les balcons du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges.



Missions de la DDT : des missions diversifiées

- Rôle régalien :
 - Capitalisation des connaissances (inventaire ZH)
 - Instructions réglementaires : LSE / demandes d'activités en espaces naturels protégés (RNN / APPB-APHN / N2000...) ...
 - Note d'enjeux/porter à connaissance sur les PLU/SCoT, rapport à la CDPENAF, avis de l'État sur procédure arrêtée.
- Posture de conseil / accompagnement des porteurs de projets :
 - Suivi et accompagnement des Documents d'Urbanisme
 - Accompagnement de projets dans différents domaines (ex : énergies renouvelables ...)



; ou

protection

identique

es en

les

- ## ATELIER 2
- ### Pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques publiques

Exemples de projets en réserves naturelles :

→ Réserve Naturelle Nationale de Passy :



Croissance de la fréquentation / bivouac / dégradations visibles (piétinement...)



**Projet : canalisation de la
fréquentation (plots / cordelettes)
implantation platelage bois**

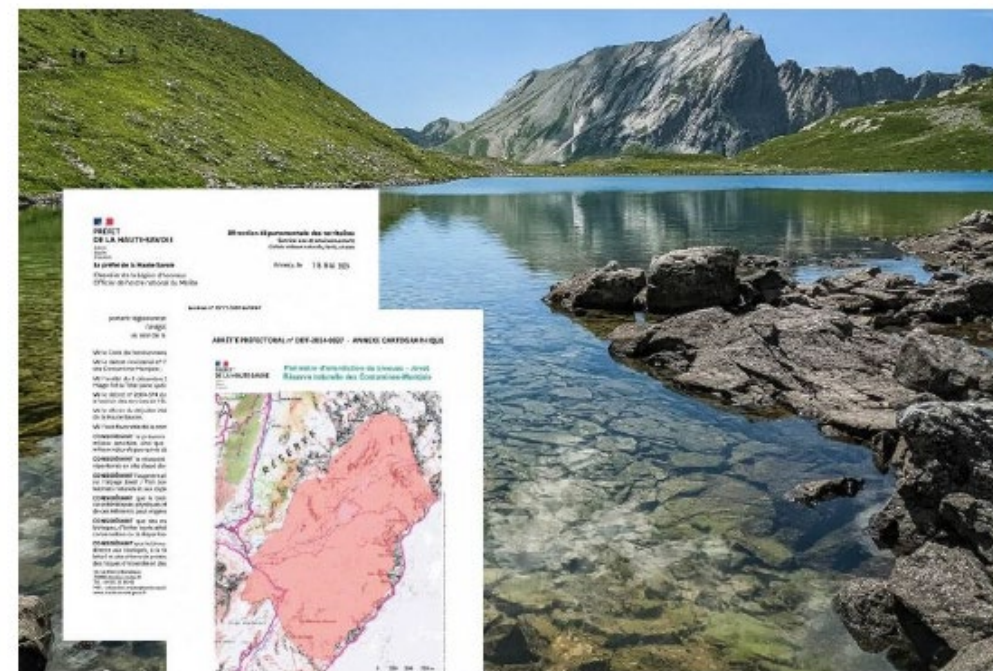


**Projet d'aménagement du
cheminement
nord du Lac de Pormenaz**

- Création de platelage
- Canalisations sur sentier principal
- - - Principal linéaire à effacer
- Effacement sentes parallèles
- Zone sèche (accès au lac)

Exemples de projets : préservation des écosystèmes des lacs de montagne en réserves naturelles

Prise d'arrêtés préfectoraux d'encadrement du bivouac, baignade, navigation dans les lacs situés en RNN de montagne



Nouvelle réglementation pour la préservation des Lacs Jovet

mardi 28 mai 2024

Interdiction du bivouac, de la baignade et de la navigation dans les secteurs des lacs Jovet et de l'alpage de Plan Jovet.

La réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie, havre de paix et berceau de biodiversité, est un écosystème fragile qu'il convient de protéger. Face à une fréquentation croissante et ses impacts préoccupants, la municipalité des Contamines-Montjoie et Asters, gestionnaire de la réserve naturelle, unissent leurs efforts pour préserver l'intégrité de cet espace préservé.

Exemples de projets :



→ Opérations de restauration en Vallée de l'Arve

- Une vallée très artificialisée (infrastructures, cours d'eau contraint)
- Projet ambitieux de dépollution (décharges) et restauration





2018 – AVANT



2022 – APRES

Retrait de la décharge RD n°9



Réalisé entre janvier et mars
2021

Creusement des chenaux



Janvier 2022 – AVANT TRAVAUX



Mai 2022 – APRES TRAVAUX

CECILE BENECH
EP SCoT Grande région de Grenoble

A decorative wavy line at the bottom of the slide, consisting of a dark blue base layer and a teal layer on top, both with wavy, undulating shapes.

Rôle du SCoT dans la préservation des zones humides

- 1 - Le SCoT - document de planification - **prévoit des conditions pour protéger les zones humides** et le lit majeur des cours d'eau contre toute nouvelle construction
- 2 - Le SCoT **intègre des stratégies** pour **prendre en compte les zones humides dans l'urbanisme**, avec un rôle important de protection pour l'environnement (et les ressources en eau)
- 3 - Le SCoT **définit les modalités de protection des zones humides** dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- 4 - La **préservation des zones humides est essentielle pour maintenir les équilibres entre les espaces urbains, agricoles et naturels et forestiers** (Trame Verte et Bleue)



Le SCoT contribue à la gestion durable des zones humides

Rôle du SCoT dans la préservation des zones humides

→ les principaux attendus à l'échelle d'un SCOT

- **Analyse plus large des atteintes des zones humides et définition de mesures pour éviter ou réduire/compenser ces atteintes** (séquence ERC)

Nécessité d'identifier le plus en amont possible :

- les données (inventaires, délimitations) qui devront être intégrées à l'état initial de l'environnement (importance de la connaissance)
- les dispositions relatives aux zones humides qui peuvent orienter voir cadrer les documents d'urbanisme

- **Justification de sa compatibilité** avec le **SDAGE** et le(s) **SAGE** en vigueur

Le SCoT (intégrateur) doit être compatible avec le SDAGE - et les SAGE quand ils existent - et donner / identifier les secteurs à enjeux pour les documents d'urbanisme de rang inférieur (PLUi, PLU) + permettre de faire le lien avec les politiques publiques (ex. PLH)

- **Prise en compte les mesures et règles de norme supérieure** ainsi que les **réglementations et lois** ayant une **incidence sur la protection des milieux**

Exemples de mesure et règles de normes supérieures

Règle n° 38 du SRADDET AURA
Préservation de la trame bleue

Mesure 1.2.2 de la charte du PNR de Chartreuse
Assurer le **bon état des milieux aquatiques et humides**

Suivre les préconisations du **Plan national des zones humides**



Le SCoT de la Greg et les zones humides



Approuvé le 21 déc. 2012
Modifié en 2018 (périmètre)
1^{er} Bilan en 2018
2^e Bilan en 2024

Révision du SCoT acté par Délibération du 21 novembre 2024

Le Projet d'aménagement et de développement durable de 2012 et les ZH

Dans le cadre de l'orientation «Mettre en valeur et préserver l'ensemble des espaces naturels et forestiers (ENAF)», un objectif majeur est celui de la **préservation** en **garantissant** les **fonctionnalités écologiques du territoire**. Dans ce cadre il est noté « **les zones humides** , dont le rôle fonctionnel et l'intérêt pour la biodiversité, **doivent être protégées de toute artificialisation et source de pollution** »

261 communes

781 300 habitants en 2021 (environ 10% de la région AURA)

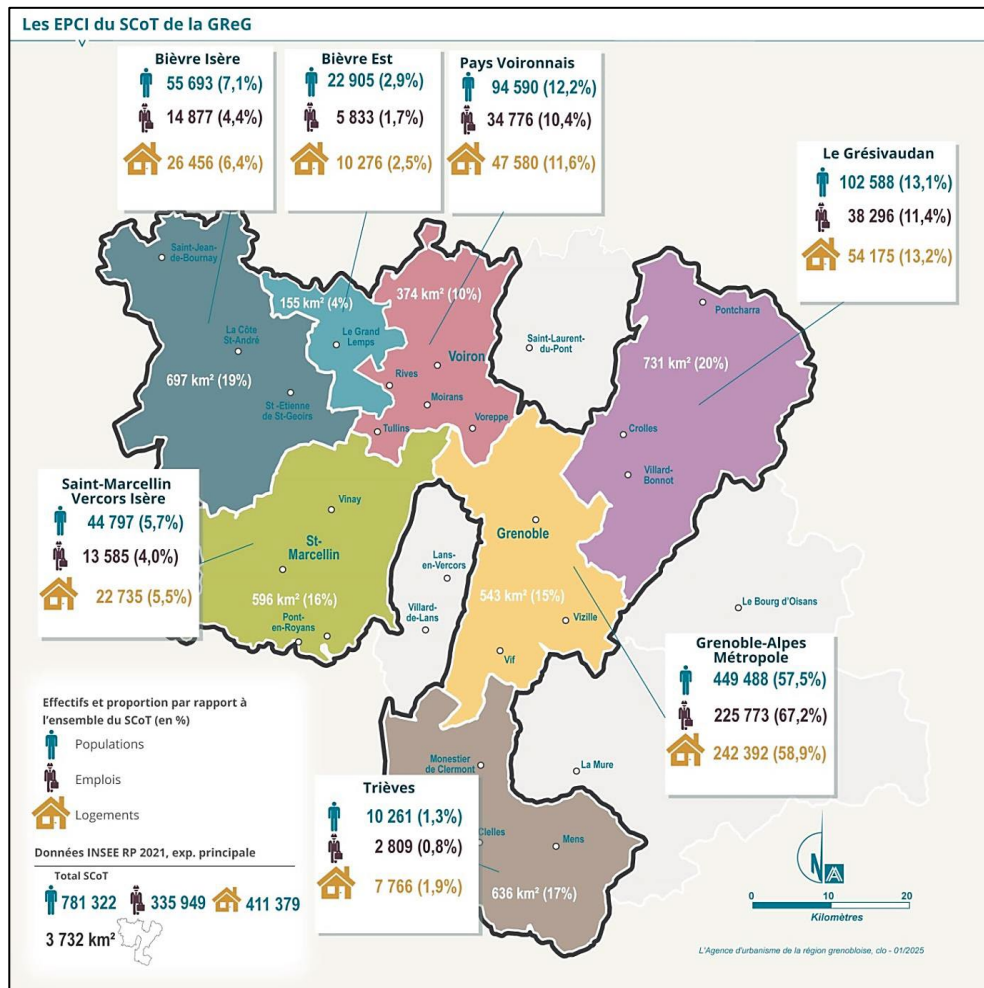
3 732 Km² (45% de l'Isère, entre 140 m et 2 950 m d'altitude)

7 secteurs réunissant 7 EPCI

- Grenoble-Alpes Métropole
- CA du Pays Voironnais
- Bièvre Isère Communauté
- CC de Bièvre Est
- CC Le Grésivaudan
- Saint-Marcellin Vercors Isère C
- CC du Trièves

Près de 336 000 emplois

Environ 65 000 étudiants

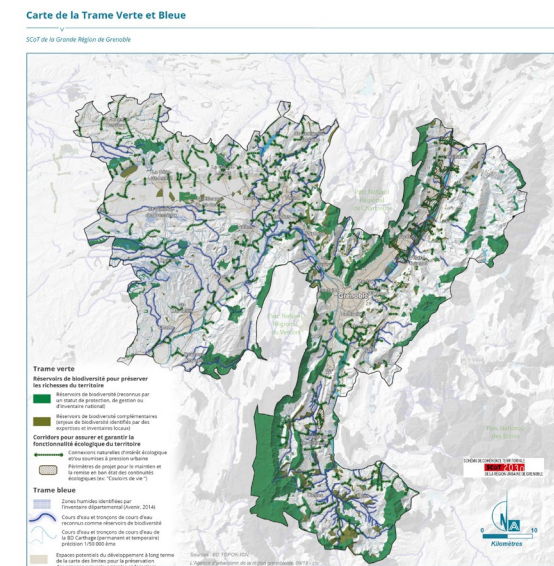


Le SCoT de la Greg – SCoT exécutoire de 2012, précurseur dans le domaine de l'eau (petit et grand cycle) Prévoir des conditions pour protéger les zones humides et le lit majeur des cours d'eau contre toute nouvelle construction

Rôle du DOO (Document d'orientation et d'objectif) : définir des règles normatives permettant d'atteindre les objectifs stratégiques du PADD (boîte à outils normatives du SCoT)

A ce titre, les **zones humides** :

- sont intégrées dans l'item « Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et forestière », chapitre « Règles générales pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité »
- font l'objet d'un **sous chapitre identifié « Protéger les zones humides »** de part la **menace sur ces espaces** et ses enjeux propres afin de les **préserver pour leur rôle fonctionnel** et leur **intérêt pour la biodiversité + définition** - dans une logique de compatibilité Sdage et Sage - **d'orientations et objectifs** :



- **Prendre en compte les inventaires réalisés et intégration d'une carte Trame verte et Bleue** pour localiser les ZH de plus de 1 ha
- Inscription d'**objectifs pour les documents d'urbanismes locaux à respecter : prioritairement inconstructibilité dans ZH**, y compris en zone urbaine + **justification** si maintien à titre exceptionnel de la constructibilité **avec encadrement par des règles pour limiter ou compenser les impacts** le cas échéant (à 200%) + **mettre en place des mesures appropriées pour limiter l'imperméabilisation, affouillement et exhaussement**, ainsi que **drainage**

Protéger et veiller à l'utilisation durable de la ressource en eau

AMBITION POUR LA GREG

La **garantie d'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante** constitue une condition indispensable à la vie dans nos territoires. Elle passe notamment par le **ralentissement du cycle de l'eau**, d'une part afin de la rendre disponible pour satisfaire l'ensemble de nos besoins, d'autre part pour **atténuer les conséquences néfastes des écoulements turbulents** : crues torrentielles, débordements de réseaux, érosion des sols, coulées de boue, glissements de terrains, etc.

Ces politiques doivent nécessairement être envisagées à **l'échelle de périmètres pertinents** (bassins versants, massifs...), en intégrant également les besoins des territoires voisins.

ENJEUX EN LIEN AVEC CET OBJECTIF

- Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau
 - Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau
 - Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des nappes souterraines et de leurs zones de sauvegarde
 - Protection des captages d'alimentation en eau potable
- **Prise en compte du grand cycle de l'eau dans les projets d'aménagement**
 - Gestion durable des eaux pluviales (bonne perméabilité des sols et prévention des risques hydrauliques)
 - **Protection des zones humides**
 - Préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des espaces de divagation
- Gestion de la tension sur les ressources en eau
 - Prise en considération de l'adéquation entre besoins et ressources en eau
 - Vigilance sur le partage de la ressource en eau
 - Tensions sur la ressource en eau liée à son utilisation pour la neige de culture

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, plusieurs démarches et actions soutenues financièrement par l'Agence de l'eau RMC entre 2012 et 2021 avec un travail multi-partenarial (EPCI, Etat, Département, Sage...) :

- Bilan besoins ressources AEP quantitatif et qualitatif
- Journal à destination des élus sur la gestion des eaux pluviales et Observatoire (Fiches)
- Prise en compte du Changement climatique sur la ressource ne eau (petit et grand cycle

En conclusion - Enjeux des Zones Humides dans le SCoT de la Greg en révision

1 - Lutter contre l'artificialisation des sols, les îlots de chaleur et renaturer

2 - Préserver et renforcer les continuités écologiques, Trame verte et bleue

Comment ?

Quelle bonne intégration des enjeux « milieux humides » dans les différentes composantes du SCoT ?

- Un **inventaire** dans le diagnostic du territoire de la révision (nécessité de la **connaissance** à améliorer en continu)
- **Des objectifs proportionnés et ambitieux en matière d'identification, de protection et de mise en valeur des zones humides dans le PAS** (Projet d'aménagement stratégique en lieu et place du PADD)

Lien autres enjeux écologiques et environnementaux du territoire (cartographie trame verte et bleue, zones d'expansion des crues...)

Utilisation d'outils en sus de la séquence ERC - ex. : solutions fondées sur la nature, PAEN + mesures agro environnementale, protection par zones tampon des cours d'eau...

3 – Prise en compte du Changement climatique - ses incidences - dans les politiques de l'eau (conclusion du Bilan 2018)

Principaux constats sur les besoins et les difficultés rencontrées

1 - L'aménagement du territoire dans toutes ses composantes impacte les zones humides : aménagement urbain, développement des infrastructures de transports, aménagement et gestion de l'eau, lutte contre les risques d'inondation et de submersion, mesures d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique, développement des énergies renouvelables...

➡ Nécessité de **partager les bénéfices** apportés par les ZH et **intégration des enjeux dans les politiques publiques** pour une planification territoriale durable.

➡ Nécessité d'**améliorer la prise en compte des milieux humides** dans les exercices de planification territoriale - Quelques Pistes :

- **utilisation de l'objectif ZAN** à atteindre en 2050 (application de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021)
- **utilisation de labels / projets de territoires** (ex. AMI Life Biodiversité porté par la Fédé des SCoT, Territoires engagés pour la nature porté par l'OFB...)
- **utilisation du Programme d'action du SCoT modernisé** pour aller plus loin (nouvelle disposition)

2 - Transversalité et gouvernance des Zones humides

Cloisonnement entre les différentes instances et complexité de mise en place d'une transversalité efficiente
- Problématique récurrente de la gouvernance dans les sujets ayant attrait à la préservation / protection de la ressource en eau